

REPONSE A LA QUESTION ECRITE 2.11/16

Quel futur pour l'administration avec les contrats numériques stockés de manière décentralisée ?

M. Dominique Baettig, UDC•UDF•sp

Avant de pouvoir répondre à l'interrogation posée dans la question écrite, il est nécessaire de définir quelques notions. Une "Blockchain" est une base de données numériques transparente, sécurisée et sans organe de contrôle. D'accord, mais pourquoi "Blockchain" ou "chaîne de blocs" ? La transparence de cette technologie repose sur le fait que chaque échange effectué entre ses utilisateurs depuis la création même de la "Blockchain" en question y sont inscrits. Ces échanges successifs y sont enregistrés sous forme de "Blocs de transactions" qui, mis bout à bout, forment donc une "chaîne". D'où la notion de "chaîne de blocs".

Autrement dit, la "Blockchain" ou "chaîne de blocs" est un programme informatique virtuel partagé entre de nombreuses parties permettant de garantir la traçabilité d'un échange. Elle est l'essence des monnaies virtuelles comme le bitcoin.

Un groupe de sept grandes banques, dont UBS, Santander et UniCredit, a annoncé dernièrement avoir effectué de premiers paiements transfrontaliers en utilisant la technologie prometteuse "Blockchain". Outre UBS, Santander et UniCredit, les banques CIBC, National Bank of Abu Dhabi, ReiseBank et ATB Financial sont les autres établissements ayant effectué des paiements transfrontaliers via cette technologie.

Ces établissements ont notamment finalisé des transactions internationales en recourant à la monnaie numérique XRP, développée à partir de la "Blockchain" par la start-up Ripple, qui a mis en place un système de transferts d'argent et de paiements à l'international en temps réel.

Traditionnellement, pour effectuer des transactions financières telles que l'achat d'une action par exemple, les banques passent par ce que l'on appelle des chambres de compensation et de "clearing" (Clearstream ou Eurostream). Celles-ci vérifient que l'acheteur reçoit bien son titre de propriété, et le vendeur son argent. Grosso modo, elles s'assurent que tout se passe bien entre le moment où la transaction est engagée et celui où la livraison est faite.

Grâce à la "Blockchain", le règlement est quasiment instantané, affirment les sept banques ayant pris part à cette première. "Nous sommes parvenus à un moment charnière où les institutions financières sont en train de transiter des tests vers une application réelle de la "Blockchain", s'est réjoui Chris Larsen, le directeur général de Ripple.

Pour les banques, les applications concrètes de la "Blockchain" sont multiples : moins d'intermédiaires dans les transactions, donc moins de coûts de fonctionnement, des échanges plus rapides et plus sécurisés.

Des doutes sur les vulnérabilités du système ont ressurgi après que des pirates informatiques ont dérobé l'équivalent de plus de 50 millions de dollars de monnaie numérique au fonds d'investissement DAO (Decentralized Autonomous Organization) qui avait collecté l'argent en Ether, une monnaie dématérialisée concurrente du bitcoin.

En conclusion, ce sont surtout les établissements financiers ainsi que les éditeurs de logiciels qui vont dicter l'avenir. Le Service informatique va suivre l'évolution de cette technologie mais le Conseil communal ne peut, à l'heure actuelle, se prononcer formellement sur l'impact de la mise en œuvre de cette nouvelle technologie.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président :

La chancelière :

Damien Chappuis

Edith Cuttat Gyger